

INFO-TOXICO MAI 2016

Des chercheurs présentent des mesures dissuasives



Déterminer un coût minimum et hausser les taxes du cannabis pourraient aussi décourager la consommation, selon Patricia Conrod, chercheuse en pédiatrie sociale au CHU Ste-Justine. Compte tenu des effets négatifs du cannabis sur les jeunes, les scientifiques font valoir que des interventions préventives scientifiquement éprouvées peuvent retarder, voire même éviter la consommation du cannabis chez les adolescents ayant une personnalité qui les y prédispose.

L'impulsivité et les comportements perturbateurs d'un enfant sont souvent prédicteurs d'une consommation future de cannabis. « Des interventions visant ces enfants dès l'âge de 7 à 9 ans réduisent la délinquance, améliorent la réussite scolaire et diminuent le risque de consommer du cannabis jusqu'à l'âge de 17 ans », affirme Natalie Castellanos-Ryan, de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal.

« Les personnes qui recherchent des sensations fortes et des expériences nouvelles sont souvent les premiers consommateurs de cannabis », ajoute Patricia Conrod, chercheuse en pédiatrie sociale au CHU Sainte-Justine. « Les interventions que nous proposons aux jeunes ayant l'un ou l'autre de ces deux profils les aident à comprendre comment leur profil peut les inciter à adopter des comportements risqués et à le gérer par des stratégies cognitivo-comportementales, lesquelles visent, par exemple, identifier les déclencheurs d'une réaction impulsive. Plusieurs études cliniques ont montré que ces interventions peuvent retarder la consommation ou réduire les taux de consommation excessive de 50 % à 60 % chez les jeunes à risque. »

Réduire la consommation

Patricia Conrod ne s'oppose pas à la légalisation du cannabis, car « *Criminaliser et emprisonner les consommateurs a un effet plus dommageable que la consommation elle-même. Mais il faut toutefois discuter des autres politiques et règlements à adopter pour réduire la consommation chez les jeunes adolescents* », dit-elle.

Parmi les mesures à envisager, elle cite d'abord l'âge auquel la consommation de cannabis devrait être légale. « Les études scientifiques ont clairement montré que, si on augmente l'âge légal pour consommer de l'alcool de 18 à 21 ans, on sauve des vies et on réduit le taux de consommation des jeunes », souligne-t-elle.

Elle croit que l'on devrait s'inspirer de la mesure (en vigueur en France, en Suisse, en Italie, au Québec et en Ontario) qui ne tolère aucune consommation d'alcool chez les jeunes qui conduisent un véhicule. « *Si un jeune conducteur est arrêté en raison de sa consommation d'alcool, il pourrait être forcé de se présenter en cour, et les juges pourraient l'obliger à subir un traitement. C'est une mesure positive qui est coûteuse, mais beaucoup moins que d'envoyer ce jeune dans le système carcéral* », affirme Mme Conrod.

Selon la chercheuse, déterminer un coût minimum et hausser les taxes du cannabis pourraient aussi décourager la consommation. « À Montréal, on peut acheter une boisson alcoolisée qui rend ivre pour moins cher que le coût d'un lunch », donne-t-elle comme exemple à ne pas suivre. « Si le gouvernement légalise le cannabis, il est essentiel que les revenus provenant de sa vente soient consacrés à la mise en place de mesures visant à protéger la population contre les conséquences négatives du cannabis. Il ne faudrait surtout pas qu'ils soient alloués à autre chose, comme cela se fait avec l'alcool et le tabagisme. »

La psychologue fait également remarquer que les résultats scientifiques ne sont pas pris en compte dans les règlements encadrant le marketing de l'alcool. « *Si vous allez dans un dépanneur, vous trouverez toutes sortes de boissons alcoolisées qui ciblent les jeunes par leur marketing. Officiellement, ce n'est pas légal, mais c'est toléré. Si le cannabis est légalisé, il faudra mieux encadrer les pratiques de marketing de l'industrie.* »

Source : 5 avril 2016 | Pauline Gravel | Science et technologie

JOCELYNE ALLAIRE
Responsable en toxicomanie